

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE DOSQUET**

Séance ordinaire du conseil de cette municipalité tenue le mardi, 5 novembre 2019, au local de la salle multifonctionnelle à 20h00, conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Les conseillères et les conseillers :

Présents : Sylvain Dubé
Mathieu Bibeau
Brigitte Poulin
Michel Moreau
Claude Lachance
Carole Desharnais

Assistance :

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur Yvan Charest, maire et président d'assemblée.

Madame Jolyane Houle, directrice générale est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie de projet du procès-verbal ont été remis 72 heures avant la journée de cette séance.

La séance est ouverte à 20h00.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 5 NOVEMBRE 2019.

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} Octobre et la séance extraordinaire du 22 Octobre 2019.
3. Dépôt du rapport financier et adoption des comptes à payer, dépôt du journal des déboursés et du journal des salaires du mois de septembre 2019.
4. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires.
5. Dépôt des états comparatifs.
6. Demande de prêt de fosses septiques.
7. Déneigement des cours municipales.
8. Adoption du plan de mesure d'urgence.
9. Divers :
 - 1) Entreprendre ICI Lotbinière.
 - 2) Service incendie.
 - 3) Dosquet tout horizon.
 - 4) Maison des Jeunes.
 - 5) Accueil des nouveaux arrivants.
 - 6) Lancement du pumtrack.
 - 7) Comité du partage.
 - 8) Demande de commandite.
 - 9) Déclaration pour l'inclusion et l'ouverture à la diversité.
 - 10) Fonds culturel.

- 11) Tablettes industrielles.
 - 12) Offre d'emploi.
 - 13) Suivi de tempête.
 - 14) Motion pour modifier l'heure des séances.
 - 15) Génératrice.
10. Période de questions.
11. Fin de la séance.

19-11-8818

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Sylvain Dubé, APPUYÉ par Madame Brigitte Poulin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'ADOPTER l'ordre du jour de cette séance ordinaire, tel que modifié et, en conséquence il demeure ouvert, à toute modification.

Adoptée

19-11-8819

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} OCTOBRE ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 OCTOBRE 2019.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} Octobre 2019 et de la séance extraordinaire du 22 Octobre 2019;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture des procès-verbaux;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Moreau, APPUYÉ par Monsieur Sylvain Dubé, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'ADOPTER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 1er Octobre 2019 et de la séance extraordinaire du 22 Octobre 2019.

Adoptée

19-11-8820

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER, ADOPTION DES COMPTES À PAYER, DÉPÔT DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS ET DU JOURNAL DES SALAIRES DU MOIS DE SEPTEMBRE 2019.

Les journaux des déboursés numéro au montant 805 de 74 287,21\$, numéro 806 au montant de 402,41\$, le numéro 807 au montant de 22 145,04\$, le numéro 808 au montant de 9 669,98\$, le numéro 809 au montant de 1 267,63\$, le numéro 810 au montant de 455 886,73\$ et le journal des salaires au montant de 15 001,13\$ pour le mois de SEPTEMBRE 2019 ont été déposés au conseil. Chaque membre en a reçu copie ainsi qu'une copie de la liste des comptes à payer.

IL EST PROPOSÉ par Madame Carole Desharnais, APPUYÉE par Monsieur Mathieu Bibeau, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE les comptes à payer au montant de 30 844,90\$ soient adoptés et payés tels que déposés, et d'autoriser la trésorière à payer les engagements de crédit à même les fonds de la Ville de Dosquet et QUE le rapport financier du 30 SEPTEMBRE 2019 soit et est déposé.

Adoptée

19-11-8821

DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mathieu Bibeau, APPUYÉ par Monsieur Sylvain Dubé ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE les déclarations d'intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil soient et ont été déposés.

Adoptée

19-11-8822

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS.

Revenus	Budget 2018	Budget 2019	États au 30-09-2019
Taxes	877 173\$	932 101\$	975 588\$
Transferts	43 473\$	48 836\$	146 950\$
Autres	42 232\$	53 700\$	80 083\$
Total	962 878\$	1 034 637\$	1 202 621\$

Dépenses	Budget 2018	Budget 2019	États au 30-09-2019
Administration	217 255\$	225 784\$	179 833\$
Sécurité publique	181 394\$	189 920\$	160 853\$
Transport	124 667\$	158 367\$	110 893\$
Hygiène du milieu	140 228\$	139 597\$	112 394\$
Santé et bien-être	3 000\$	3 000\$	2 742\$
Urbanisme	33 588\$	34 702\$	33 077\$
Loisirs et culture	121 425\$	132 032\$	141 878\$
Frais financement	101 604\$	96 911\$	13 647\$
Act. investissement	39 717\$	54 324\$	303 988\$
Total	962 878\$	1 034 637\$	1 059 305\$

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Moreau, APPUYÉ par Madame Brigitte Poulin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE les états comparatifs soient et ont été déposés.

Adoptée

19-11-8823

DEMANDE DE PRÊT DE FOSSES SEPTIQUES.

ATTENDU QU'une demande d'accès au Programme de réhabilitation à l'environnement de la Municipalité est conforme à sa réglementation;

ATTENDU QU'un montant de 400 000 \$ a été attribué à ce programme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Madame Brigitte Poulin, APPUYÉ par Monsieur Sylvain Dubé ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'entériner les versements effectués par la directrice générale, des montants admissibles au Programme de réhabilitation de l'environnement tel qu'ils ont été demandés, soit :

Dossier 2019-04	15 297.81\$
Dossier 2019-06	6 257.52\$
Dossier 2019-07	6 179.17 \$
Dossier 2019-09	5 058.91\$
Dossier 2019-10	5 133.64\$
Dossier 2019-11	6 812.27\$
Dossier 2019-14	14 457.08\$
Dossier 2019-15	1 034.78\$
Total de la séance	60 231.18\$
Total à jour	124 160.11\$

Adoptée

19-11-8824

OCTROI DE CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES COURS.

CONSIDÉRANT QUE l'un des fournisseurs de déneigement de certaines cours municipales est décédé;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des prix à différents fournisseurs potentiels, pour le déneigement de la cour de la caserne, du chalet des loisirs, de l'entrée du centre social et de la portion nous appartenant de la cour d'école, tel que voici;

Entreprise	Montant avant taxes	Spécificités
Forfait Moreau	4 050.00\$	Saint-Flavien
Jim Construction	9 100.00\$	Offre 3 ans 27 700.00\$ Saint-Agapit
René Houde	7 500.00\$	

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mathieu Bibeau, APPUYÉ par Monsieur Sylvain Dubé ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'Octroyer le contrat de déneigement des cours municipales dont la cour de la caserne incendie, la cour du chalet des loisirs, l'entrée du centre social et la portion de la cour d'école nous appartenant à Forfait Moreau pour un montant de 4 050.00\$ avant taxes, pour une durée de un an.

Adoptée

19-11-8825

ADOPTION DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE MUNICIPAL.

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Dosquet reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

ATTENDU QUE les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*;

Pour ces motifs, il est proposé par Monsieur Michel Moreau, appuyé par Monsieur Sylvain Dubé et unanimement résolu :

QUE le plan de sécurité civile de la municipalité préparé par Jolyane Houle, directrice-générale, secrétaire-trésorière et coordonnatrice municipale de la sécurité civile soit adopté;

QUE Jolyane Houle, directrice générale soit nommée responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile.

Cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

Adoptée

19-11-8826

SERVICE INCENDIE.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Moreau, APPUYÉ par Madame Carole Desharnais, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'autoriser le service incendie a procédé à l'achat d'une laveuse au montant de 1 329,99\$, payable à même le surplus accumulé incendie, auprès de Meubles JGR.

Adoptée

19-11-8827

ATTRIBUTION FINANCIÈRE MAISON DES JEUNES.

CONSIDÉRANT QUE la Maison des Jeunes de Dosquet est un point de service Maison de Jeunes du regroupement des jeunes de Lotbinière;

CONSIDÉRANT QUE la Maison des Jeunes de Dosquet est prise en charge par le Regroupement des jeunes de Lotbinière pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT QUE les coûts d'animation reliés à l'exploitation du service Maison de Jeunes seront déboursés par le Regroupement des jeunes de Lotbinière;

CONSIDÉRANT QUE le financement du Regroupement des jeunes de Lotbinière ne couvre pas les dépenses reliées aux frais d'animation;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mathieu Bibeau, APPUYÉ par Monsieur Sylvain Dubé, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'octroyer une somme de 12 heures d'animation par semaine à un taux horaire de 12,50\$ pour les animateurs ainsi que les avantages sociaux de 18% pour un maximum de 9 204.00\$\$ par année ET D'allouer une banque de 175 heures pour les activités sportives, culturelles, d'autofinancement, de bénévolat et de prévention à un taux horaire de 12,50\$ pour les animateurs ainsi que les avantages sociaux de 18%, pour un maximum de 2 581.00\$ par année.

Adoptée

19-11-8828

DÉCLARATION POUR L'INCLUSION ET L'OUVERTURE À LA DIVERSITÉ.

PRINCIPES

ÉGALITÉ ENTRE LES PERSONNES

La municipalité de Dosquet adhère aux valeurs d'égalité entre les personnes, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, l'identité ou l'expression du genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.

RECONNAISSANCE ET RESPECT DE LA DIVERSITÉ

L'ouverture à l'autre, la tolérance envers la différence, l'acceptation de la diversité sous toutes ses formes, qu'elles soient culturelles, ethniques, sexuelles et de genre, sont des principes qui doivent être portés par l'ensemble de la société et auxquels la municipalité de Dosquet adhère.

OUVERTURE ET INCLUSION

Pour la municipalité de Dosquet, la municipalité représente le milieu de vie, le lieu où habite une personne. Ainsi, la municipalité doit œuvrer à offrir à toutes les personnes habitant sur son territoire ou étant de passage, un environnement sain et sécuritaire, ouvert et accueillant, permettant à tous d'y être bien et de s'y épanouir.

PRÉAMBULE

CONSIDÉRANT QUE les droits fondamentaux des personnes ont été proclamés et enchâssés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), la Charte des droits et libertés de la personne du Québec (1975) et la Charte canadienne des droits et libertés (1982).

CONSIDÉRANT QUE les municipalités et les MRC sont reconnues par l'État québécois en tant que gouvernements de proximité en étant le palier de gouvernance le plus près des citoyens et des citoyennes.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit œuvrer à offrir à toute personne un environnement sain et sécuritaire, ouvert et accueillant.

CONSIDÉRANT QUE la déclaration de principe de la Politique d'égalité et de parité entre les femmes et les hommes de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) rappelle que l'égalité est un droit fondamental et qu'il constitue une valeur essentielle de la démocratie québécoise.

CONSIDÉRANT QUE malgré tous les acquis des dernières décennies et l'adoption de lois qui garantissent l'égalité de droit, des inégalités existent encore.

CONSIDÉRANT QUE des gestes politiques d'engagement en faveur de l'ouverture à l'autre, du respect de la diversité et de la différence sont encore nécessaires.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Dosquet représente aussi la diversité de ses citoyens et citoyennes, eux-mêmes représentatifs de toute la diversité québécoise, et que, en ce sens, elle déclare leur droit au respect, à la reconnaissance et à l'inclusion.

ENGAGEMENTS

Il est proposé par Monsieur Mathieu Bibeau, Appuyé par Monsieur Michel Moreau que Par la présente DÉCLARATION DE LA MUNICIPALITÉ DE DOSQUET POUR L'INCLUSION ET L'OUVERTURE À LA DIVERSITÉ, la municipalité de Dosquet se positionne contre toute forme de discrimination ethnique, culturelle, sexuelle ou de genre et s'engage à :

Adopter une culture organisationnelle appuyée sur les valeurs d'égalité, de respect, d'ouverture et d'inclusion;

Promouvoir les valeurs d'égalité, de respect, d'ouverture et d'inclusion auprès de ses partenaires, de la population et lors de ses interventions;

Offrir à toute personne un environnement sain et sécuritaire, ouvert, inclusif et accueillant;

Promouvoir la présente Déclaration auprès de la population.

Adoptée

19-11-8828

EMBAUCHE AU POSTE D'AIDE-SECRÉTAIRE.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Sylvain Dubé, APPUYÉ par Monsieur Michel Moreau, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, DE procéder à l'embauche de Madame Brigitte Laflamme, au poste d'aide-secrétaire, et que la rémunération sera en fonction de l'échelle salariale.

Adoptée

19-11-8829

AVIS DE MOTION.

Avis de motion est donné par Monsieur Claude Lachance qu'à une séance ultérieure, sera présenté pour adoption le règlement 2019-443 modifiant le règlement 2001-217 concernant la régie interne des séances du conseil.

Adoptée

19-11-8830

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2019-443 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT 2001-217 CONCERNANT LA RÉGIE
INTERNE DES SÉANCES DE CONSEIL.**

IL EST PROPOSÉ par Madame Carole Desharnais, APPUYÉE par
Monsieur Mathieu Bibeau ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder
au dépôt du projet de règlement tel qu'il suit :

Article 1

L'article 5 est modifié par ce qui suit :
Les séances ordinaires du conseil débutent à 19h30.

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adoptée

DIVERS :

- 1) Entreprendre ICI Lotbinière :
- 2) Service incendie : rés. 19-11-8826
- 3) Dosquet tout Horizon :
- 4) Maison des Jeunes : rés. 19-11-8827
- 5) Accueil des nouveaux arrivants :
- 6) Lancement du pumptrack :
- 7) Comité du partage :
- 8) Demande de commandite:
- 9) Déclaration pour l'inclusion et l'ouverture à la diversité : rés. 19-11-8828
- 10) Fonds culturel :
- 11) Tablettes industrielles :
- 12) Offre d'emploi :
- 13) Suivi de tempête :
- 14) Motion heure des séances de conseil : Rés. 19-11-8829 et rés. 19-11-8830
- 15) Génératrice :

PÉRIODE DE QUESTIONS :

19-11-8831

FERMETURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Moreau, APPUYÉ par
Madame Carole Desharnais ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE la
séance soit levée à 20h51.

Adoptée

ATTESTATION

La directrice générale certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées et approuvées par le Conseil de la susdite municipalité.

Directrice générale

Maire

Directrice générale